

CONVENTION DE COLLABORATION 2022

Entre : **ASSOCIATION SPORTIVE VITRE-GOLF**
Représenté par Monsieur Jean-Pierre COUTE, président
Et/ou Monsieur Jacques PIGEON, vice-président et responsable Section Séniors

Et : **Golf de la Freslonnière, 35650 Le Rheu**
Représenté par Madame Véronique SPILLMANN, gérante du golf

La présente convention détermine les conditions préférentielles des green-fees accordées aux membres de l'Association Sportive du Golf de Vitré sur le golf de la Freslonnière.

1- Validité

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2- Tarifs

Toute l'année :

Il sera accordé une réduction de 20% sur le green fee 18 trous adulte plein tarif. Cette réduction est non applicable sur d'autres tarifs (ex: tarifs jeunes ou groupes) ou cumulable avec d'autres promotions en cours.

Offre spéciale du 1^{er} mars 2022 au 30 juin 2022, compte-tenu du contexte spécial du Golf de Vitré :

- Une réduction de 25 % sur le green fee 18 trous et le green fee 9 trous sera accordée
- Un carnet nominatif de 10 green-fees 18 trous à 450 € (à utiliser obligatoirement avant le 30/06/2022)

3- Conditions

Le présent accord est réservé aux membres de l'Association Sportive du Golf de Vitré, possédant une licence (lien membre AS) en cours de validité.

Le Rheu, le 22 février 2022

Pour le golf de la Freslonnière
GOLF DE LA FRESLONNIÈRE
Véronique SPILLMANN
Tél. 02 99 14 84 09 - Fax 02 99 14 94 98
RCS RENNES B 341 728 468
APE 9311 Z
N° TVA : FR 17 341 728 468 00011

Pour l'Association Sportive de Vitré